



DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DGS-SAAJ2022-18

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

ID : 056-225600014-20220629-DGS_SAAJ2022_18-AR

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3221-1 et suivants,

Vu les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983, n° 84-16 du 11 janvier 1984 et n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du président du conseil départemental du Morbihan,

Vu l'avis émis par le comité technique lors de sa réunion du 9 juin 2022,

Vu l'arrêté du 28 mars 2022 relatif à l'organisation des services départementaux,

Sur proposition de Mme la directrice générale des services,

ARRÊTE :

Article 1^{er} - Les dispositions de l'arrêté du 28 mars 2022 susvisé sont abrogées à compter du 1^{er} juillet 2022.

Article 2 - L'organisation des services du département du Morbihan est arrêtée, au 1^{er} juillet 2022, conformément à l'organigramme ci-annexé.

Article 3 - Mme la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Vannes, le 29 juin 2022

Le Président du Conseil départemental

David LAPPARTIENT

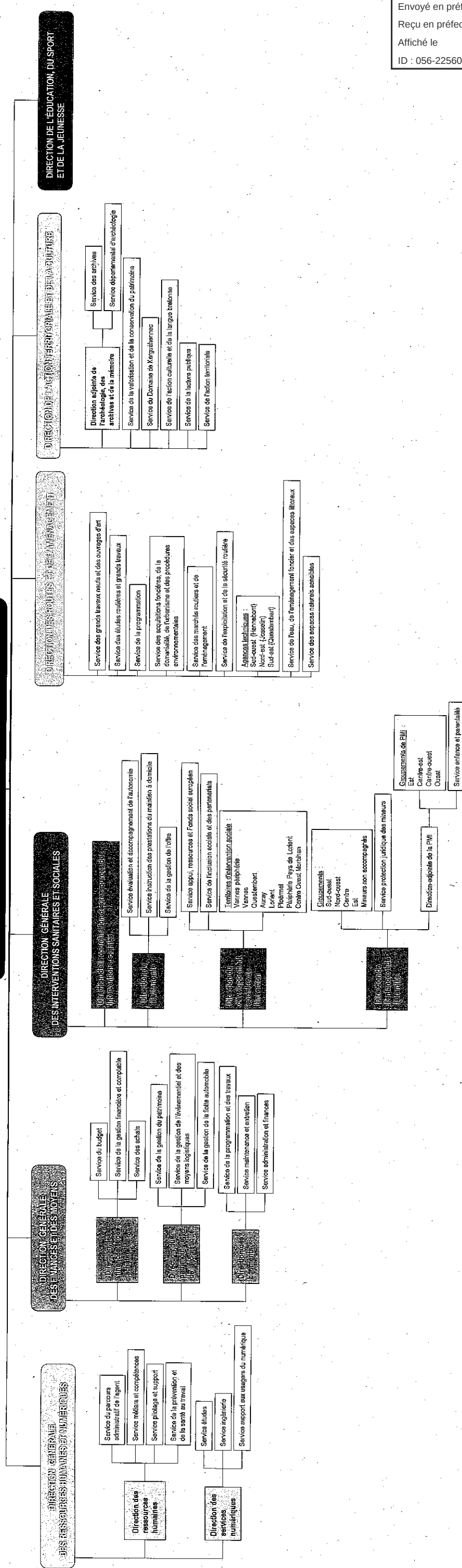


**PRÉSIDENT DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL**

CABINET DU PRÉSIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

- Direction adjointe de l'assemblée et des affaires juridiques
Direction adjointe de la coordination et de l'appui aux politiques publiques



Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 056-225600014-20220629-DGS_SAAJ2022_18-AR